

Après le 1er tour des municipales

EN TOUT CHOSE GARDER MESURE

«Le Parti communiste réunionnais est mort ce soir à Saint-Louis». La phrase a été prononcée en 1967, un soir d'élections législatives, sur la place de la mairie saint-louisienne par Michel Debré. Vingt-deux ans après, on sait ce qu'il est advenu de l'ancien Premier ministre. Le P.C.R., lui, est toujours là et plus aucun homme politique sérieux refuse d'admettre qu'il est une force incontournable, un interlocuteur obligé.

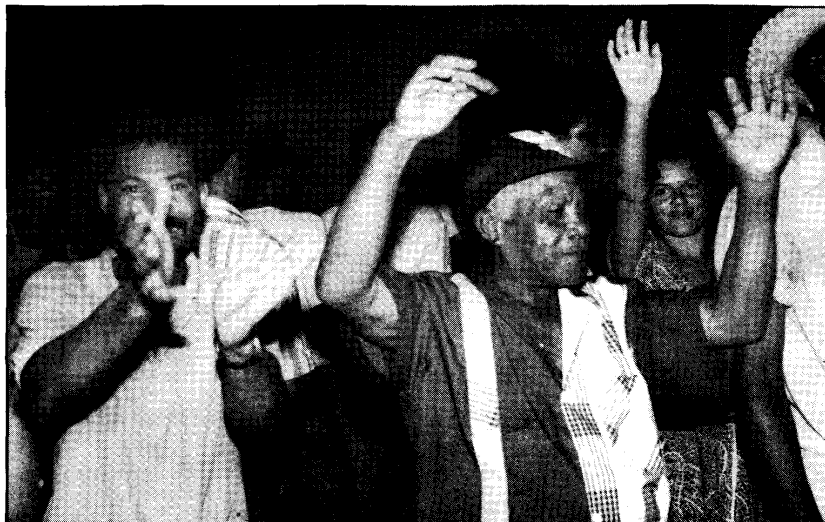
«**L**e P.C.R. défait». La phrase barrait la «une» du «Quotidien» d'hier, tandis que l'éditorialiste de ce journal y allait (en réjouissant?) de sa grande analyse-maison: «Hier, le Parti communiste réunionnais a essuyé un camoulet historique». Ne manquait plus en «une» du journal du Chaudron qu'un corbillard portant en terre le P.C.R. ou encore une photo des derniers militants communistes prenant la direction du maquis (Mafate peut-être).

LES CONSÉQUENCES DE L'OUVERTURE

Soyons sérieux et dépassons les jugements en forme de souhaits, ô combien révélateurs, de ceux qui voudraient voir le Parti communiste avoir les deux épaules au sol. La marque des ces élections municipales aura été le mot d'ordre de rassemblement. Si pour certains cette prise de position en est restée à la simple déclaration de bonne volonté, le P.C.R., comme d'autres, l'a mise en application.

Conséquence logique: les listes ont été très ouvertes. Il est évident que lorsque «ouverture» il y a, il devient extrêmement difficile de mettre au compte de tel ou tel parti, de tel courant politique ou de telle personnalité le bénéfice entier des voix qui se portent sur une liste.

C'est le cas par exemple au Port. Comment répartir les 61,39% des voix qui se sont portées sur la liste conduite par Pierre Vergès entre l'électorat communiste traditionnel et celui qui s'est rallié, suite à l'élargissement de cette liste? A La Possession, comment se parta-



LA JOIE DES SAINT-PIERROIS, DIMANCHE SOIR LORS DE LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS : LA LISTE ELIE HOARAU ÉLUE.

gent les 62,88% des suffrages qui se sont prononcés pour la liste très ouverte menée par le communiste Roland Robert? Bien malin qui pourra faire le décompte entre électoral communiste, socialiste et troisième composante ou «société civile». Que dire de Saint-Denis, où le socialiste Gilbert Annette a lui aussi ouvert sa liste à des barristes comme Gabrielle Fontaine ou Gilbert Gérard. Au compte de qui faut-il mettre les 41,57% des voix obtenues: à celui du P.S. ou à celui

de l'U.D.F.?

DES SCRUTINS DIFFÉRENTS

La même difficulté se retrouve lorsqu'il s'agit de comparer les scrutins entre-eux. Faut-il comparer les résultats de ce premier tour des municipales avec celui du 6 mars 1983 ou avec les législatives des 5 et 12 juin 1988? Les contextes politiques de ces différents scrutins sont radicalement différents, les élections sont totalement diffé-

rentes.

En toute chose, et surtout en politique, il faut savoir garder mesu-

re, ne pas confondre résultat d'une élection municipale avec influence électorale.

RÉSULTAT MUNICIPAL ET INFLUENCE ÉLECTORALE

Car si les 388 voix séparant à Saint-Leu Jean-Luc Poudroux de Mario Hoarau se traduisent par la perte de la mairie pour le P.C.R., c'est important et cela devra amener une réflexion des communistes saint-leusiens. L'influence électorale du P.C.R. dans cette commune, au soir du 12 mars, est de 46,26%. Certes elle a reculé mais pas au point de déclarer que le P.C.R. est mort à Saint-Leu.

A Saint-Louis, le problème d'un homme, Hyacinthe Hamilcaro, ancien Premier adjoint communiste au maire, qui s'est heurté à toute la cohésion d'un parti, s'est réglé dès le premier tour. L'influence électorale du Parti communiste dans cette commune a augmenté. Où est, dans ce cas précis, ce P.C.R. que le «Quotidien» dit «défait»?

Les titres de journaux n'ont jamais remplacé une analyse et ont encore moins valeur de démonstration. Cela même s'ils sont gras et choc, même s'ils sont rédigés en forme d'affirmation définitive.

Mahdia Benhamla

Après le 1er tour des municipales

LE NOMBRE DE SIÈGES PAR LISTE

Lors du 1er tour des élections municipales, les résultats ont été définitifs dans 16 communes sur 24. Dans les 8 communes restantes, il y a ballottage, aucune liste n'ayant obtenu la majori-

té absolue des voix. On votera donc pour le second tour dans ces huit communes dimanche prochain: Sainte-Rose, Saint-Denis, Saint-Paul, Trois-Bassins, Cilaos, La Petite Ile, Saint-Joseph. Dans les 16 communes

où le résultat est acquis depuis dimanche, la répartition des sièges au conseil municipal — chargé d'élire le maire et les adjoints — se fait de la façon suivante, selon une note de la préfecture:

Communes	Listes	Nombre de sièges	Communes	Listes	Nombre de sièges	
Les Avirons	J.M. Dennemont	26	Saint-Benoît	A. Miniépoullé	5	
	R.H. Langenier	1		J.M.Y. Ramassamy	3	
	E. Lucas	0		A. Ethève	0	
	J.C. Cadet	2		M. Assaby	0	
Bras-Panon	P.R. Moreau	24	Saint-Leu	J.C.F. Fruteau	28	
	M. Edmond	5		G. Ramin	1	
Entre-Deux	G. Jarnac	4		Saint-Louis	G. Payet	0
	D. Tholozan	23			D.F. Moreau	6
Etang-Salé	J. Pinna	24	Saint-Philippe	J.L. Poudroux	25	
	R.J.M. Hoarau	2		M. Papy	0	
	B.M. Payet	3		M. Hoarau	8	
	P. Payet	0		Saint-Pierre	P.E.F. Souton	1
Plaine des Palmistes	M.L. Boyer	19	Marc André Hoarau		3	
	M. Boissier	0	H. Hamilcaro		3	
Le Port	A. Gontier	6	C.H. Hoarau	32		
	P. Vergès	32	Saint-Philipppe	F.H. Salvan	23	
	J.E. Bénard	1		J.W. Bertile	0	
	La Possession	R. Robert	28	Sainte-Suzanne	A.M. Pihoué	11
F.L.F. Mas		5	J.C.E. Hoarau		34	
Ramakitchemane		0	Tampon	A. Boucher	7	
Salazie	H. Maillot	26		L. Langenier	26	
	L.V. Grondin	3	Saint-André	P.R. Beme	2	
Saint-André	J.P. Virapoullé	31		A. Thien-Ah-Koon	35	
				M.C. Hoarau	2	

Brèves

Délire sur un Crayon
«La machine infallible, qui était occupée à enfanter un SIVOM monstrueux, véritable provocation rebelle, véritable atteinte à la décentralisation», écrit l'éditorialiste du «Quotidien» à la «une» de son édition d'hier. Devant un tel délire verbal, on a bien du mal à garder son sérieux. Il ne s'agit pas de faire peur à notre confrère mais il faut bien lui rappeler certaines réalités. Ainsi l'organisme «monstrueux», qui se tapit dans l'immeuble en forme de crayon au Port, a inspiré bien des vocations. Certaines communes — non communistes — du sud de l'île ont essayé de se regrouper au sein d'un organisme similaire. Elles n'y ont pas réussi, mais elles y ont pensé et y pensent encore. Pire, il existe en France métropolitaine 2.500 SIVOM (au secours! les monstres sortent de partout). Horreur suprême, c'est la décentralisation qui a permis l'essor de ces organismes. Frayer intense, la chose «monstrueuse» du Port, selon un rapport du ministère de l'Intérieur, est le plus actif des SIVOM de France et de Navarre et il est également celui qui demande la plus petite contribution financière à ses membres. Fort heureusement pour notre confrère, la campagne électorale se termine bientôt. Cela lui permet-

tra de sortir de son cauchemar qui veut qu'à chaque campagne il est obligé de s'inventer l'importe quel histoire pour (se) faire peur.

Recours

La préfecture a déposé hier après-midi un recours en annulation contre l'élection au premier tour de Lucet Langerien à Sainte-Suzanne. Le Tribunal Administratif devra se prononcer dans un délai qui n'excède pas trois mois.

Main lavée

Entendu dimanche soir sur les ondes de Kanal Océan Indien: le journaliste «M. Virapoullé, félicitations pour votre victoire au premier tour à Saint-André». Jean-Paul Virapoullé: «Merci». Suivent les appréciations du maire saint-andréen sur le scrutin. Puis, le journaliste: «M. Virapoullé, Camille Bourhis, que vous avez accusé d'être une taupe du P.C.R., a dit qu'il ne vous serrerait plus jamais la main». Jean-Paul Virapoullé: «Tant mieux, cela m'évitera d'avoir à me laver la main». Moralité: lorsque l'on a une véritable adoration pour la grossièreté, on a beau vouloir se donner un look B.C.B.G., on en revient toujours à ses premières amours.

Deuxième tour des municipales

MISE EN GARDE DE L'ASSOCIATION VOTER-LIBRE

«A l'occasion du deuxième tour des municipales, où les enjeux sont très importants et où les tentatives de certains candidats peuvent être tout aussi grandes dans l'emploi de manœuvres illégales, nous attirons l'attention des candidats en lice pour cette deuxième et dernière joute que «Voter Libre» s'accordera des moyens supplémentaires de contrôle afin de mettre en exergue les éventuels actes illégaux dont pourraient se rendre coupables les candi-

datés restants. Nous accroîtrons notre vigilance et appelons les citoyens et citoyennes à l'être, et à nous signaler tout manquement ou actes susceptibles d'être caractérisés comme illégaux.

De telles recommandations s'adressent non seulement aux candidats signataires d'un protocole avec l'association «Voter Libre», mais aussi d'une manière générale aux autres candidats.»

Voter Libre